

<b>TABLEAU DES PRESTATIONS CIE DES FEMMES</b>	<b>DOUCE</b>
<b>HOSPITALISATION</b>	<b>REMBOURSEMENTS</b>
SEJOUR secteur conventionné médicale/chirurgicale, maternité et psychiatrie Forfait journalier et Frais de séjour Frais de séjour personnels non pris en charge : boisson, blanchisserie, téléphone...	100% frais réels (limité à 45 jours en psychiatrie)
SEJOUR secteur non conventionné Frais d'hospitalisation Prise en charge globale incluant les frais de séjour, la chambre particulière et le forfait hospitalisation	90% frais réels jusqu'à 1500€/an
CHAMBRE PARTICULIERE secteur conventionné (1)	45€/jour
CONFORT secteur conventionné et non conventionné Séjour accompagnant (enfant de – de 16 ans) Séjour accompagnant (adulte de + de 75 ans)	Plafond 35€/jour Plafond 35€/jour (max. 10 jours/an)
HONORAIRES Honoraires d'hospitalisation (a) En cas d'honoraires non conventionnés, le RBT est effectué sur la base du TC reconstitué et du RBT conventionnel reconstitué Forfait légal sur les actes affectés d'un coefficient ≥ 50 ou d'un tarif de convention ≥ 91€	100% TC (a) 150% TC
Frais de transport sanitaire remboursé par le RO	100% TC
<b>MEDECINE ET SOINS MEDICAUX</b>	
Consultation, visites généralistes, dentistes, sage femmes et spécialistes (a) En cas de consultations et de visites non conventionnées, le RBT est effectué sur la base du TC reconstitué	100% TC (a)
Actes de spécialité Actes obstétrique, anesthésie, chirurgie, techniques médicaux, radiologie, échographie, imagerie Forfait légal sur les actes affectés d'un coefficient ≥ 50 ou d'un tarif de convention ≥ 91€	100% TC 100% frais réels
Prélèvements, analyses biologiques médicales et examens de laboratoire	100% TC
Auxiliaires médicaux remboursés par le RO Actes et soins infirmiers, sage femme, pédiatrie-podologie, orthoptie, orthophonie et kinésithérapie	100% TC
Majoration et indemnités de déplacements remboursés par le RO Soins à l'étranger remboursés par le RO	100% TC 100% TC
<b>PHARMACIE</b>	
Médicaments et préparations magistrales à 15%, 65% ou 30% par le RO	100% TC
<b>OPTIQUE Forfait optique reportable</b>	
Monture, verres, lentilles acceptées, refusées et jetables (a) En cas de lentilles non remboursées par le RO, le RBT est effectué sur la base de RBT conventionnée reconstituée	215€/an
Supplément forfait non utilisé	+ 100€/ l'année suivante
Suppléments lunettes divers Chirurgie optique par traitement laser	100% TC 200€/intervention (2/an maxi)
<b>APPAREILLAGES ET ACCESSOIRES MEDICAUX</b>	
Prothèses auditives acceptées ou refusées (a) En cas de prothèses refusées par le RO, le RBT est effectué sur la base de RBT conventionnée reconstituée	200% BR
Véhicule pour handicapé physique accepté par le RO Achat de fauteuil roulant, poussette, tricycle et châssis Podo orthèses, orthoprothèses, prothèses internes et implants Demande préalable obligatoire de prise en charge à la Mutuelle	100% frais réels jusqu'à 400€/an 100% TC
Autres dispositifs médicaux et appareillages Orthopédie, appareillages et accessoires acceptés par le RO, à l'exception des prothèses optiques et auditives, des podo orthèses et orthoprothèses, des prothèses internes et implants et des véhicules pour handicapés : Se reporter aux postes correspondant	150% TC
<b>DENTAIRES : ** Plafond dentaire progressif par année</b>	
Soins dentaires	100% TC
Parodontologie non remboursée par le RO Le remboursement de la parodontologie est effectué sur présentation de la facture	100% Frais Réels jusqu'à 200€/an
Prothèses nomenclaturées remboursées ou non par le RO Le remboursement des prothèses non remboursées par le RO est effectué sur présentation de la facture (a) Le remboursement est effectué sur la base du tarif de responsabilité reconstitué et du remboursement conventionnel reconstitué	200% TC (a) Plafond dentaire de 2000€/an
Orthodontie remboursée par le RO Orthodontie non remboursée par le RO Le remboursement de l'orthodontie non remboursées par le RO est effectué sur présentation de la facture (a) Le remboursement est effectué sur la base du tarif de responsabilité reconstitué et du remboursement conventionnel reconstitué	200% TC 200% TC
Implants dentaires Demande préalable obligatoire de prise en charge à la Mutuelle	100% Frais Réels jusqu'à 200€/an
<b>CURE</b>	
Cure thermale acceptée par le RO Prise en charge globale des forfaits thermaux, honoraires de surveillance, frais d'hébergement et de transport (a) Le remboursement est calculé au prorata du nombre de jour de la cure par rapport à une cure de référence de 21 jours maximum	100% frais réels jusqu'à 215€/cure

<b>ALLOCATIONS</b>	
Naissance ou adoption d'un enfant de – de 10 ans (doublée en cas de naissance multiples) Versée si inscription de l'enfant (celle-ci devant intervenir dans les 2 mois suivant la naissance ou l'adoption)	Indemnités 225€/événement
Obsèques adulte	450€/événement jusqu'à 70 ans
Obsèques enfant	450€/événement
<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES non remboursées par le RO</b>	
Médicaments, vaccins prescrits non remboursés par le RO	Jusqu'à 200€/an
Fécondation In Vitro	Jusqu'à 300€/an
Amniocentèse	Jusqu'à 100€/an
Podologie et pédicurie	30€/séance/ maxi 90€/an
Ostéopathe	30€/séance/ maxi 90€/an
Psychothérapie	20€/séance/ maxi 4/an
Thérapie complémentaires	30€/séance/ maxi 5/an
<b>ASSISTANCE</b>	
Assistance santé (aide ménagère, portage de médicaments...)	24H/24

(1) Jusqu'à 60 jours/an en hospitalisation médicale et chirurgicale, 12 jours/an en maternité et 45 jours/an en psychiatrie.